

Plénière du 26 janvier 2023

Compte-rendu

Présents : 17 (16 avec droits de vote)

Collège politique : 5 présents (5 votes)

- A. Jammes, AM Boullier, JP. Desbenoit, MO. Novelli, JM. Seyer

Collège associatif : 7 présents (6 votes)

- F. Beraud, L. Dalban-Maoreynas, JC. Faurie, P. Garnier, F.Joubert, M. Paume, Y. Perrier

Collège des habitants : 5 présents (5 votes)

- P. Bodiglio, JP. Cleirec, F. Coudurier, M. Minazio, P. Poupin

Invités : 1 présent

- JP. Bonaiti

Agents de la Mairie : J. Mouro

Personnes excusées : JB Caillet, A. Miladi, D. Pernot, F. Pillot, JY Courcoux, A. Glatigny, ML. Bardoulat, C. Chanterelle, S.Louis, T. Paffumi, F. Genoulaz

Ordre du jour

1. Approbation des CR de décembre et janvier
2. L'info à partager
3. Projet de fiche-mission ZFE
4. Alerte Réseau Meylanais de Chaleur Urbain

1/ Approbation du compte-rendu de la plénière précédente.

Plénière du 13 décembre 2022

A la demande d'A. Jammes, ajouter

- A la proposition d'un premier rendez-vous avec les élus au 1er trimestre pour s'assurer du lancement de la démarche, Antoine Jammes a précisé que les services travaillaient sur les outils et la méthode à mettre en place au cours du premier trimestre et qu'une rencontre entre élus/services et GT de la CEM serait possible au 2ème trimestre.
- Une confirmation écrite sera transmise une fois les grandes orientations de l'évolution de la CEM arrêtées.

Plénière du 11 janvier 2023 : validé

2/ Le point d'info :

Présentation par A. Jammes

Renouvellement de la CEM (en CM du 13 mars)

- Travail en cours par les élus de la Majorité
- Suite : 1^{er} mars (date modifiée lors du Bureau du 31/01) : plénière

Vercors-Granier

- Décisions du COPIL et information sur la plateforme participative : [lien](#)

Plan Marche

- Restitution 9 février 18h-20h, salle CM

Modification n°2 PLUi

- Réunion publique et ateliers en avril/mai
- 5 grands territoires : Meylan dans Territoire Isère Amont

3/ Mission ZFE

Présentation par JP. Cleirec et JP. Bonaiti du GT PCAET

Constats

- Chaque Métropole a une marge de négociation, notamment sur les dérogations ; c'est un processus long qui doit s'accompagner d'un pilotage fin pour éviter les contestations.
- Le lien avec des associations métropolitaines est à construire
- M. Minazio pointe que Meylan a choisi d'aller vers ZFE, contrairement à Corenc. Montbonnot (n'est pas concernée car hors du périmètre métropolitain). A. Jammes rappelle que les enjeux sanitaires sont importants et que cette décision a été prise en exécutif.
- JP Bonaiti souligne qu'un point faible concerne le contrôle de cette ZFE, qui ne seront pas mis en place avant fin 2024. Les obligations/contraintes viendront progressivement.
- F. Béraud fait la demande que la CEM ait un outil pour réfléchir sur la ZFE, Il serait intéressant de voir comment les autres métropoles assurent ce suivi.
- Concernant l'accompagnement à la mise en place de la ZFE, P. Bodiglio souhaite un travail sur l'impact de la suppression de nombreux véhicules (écologique, économique).
- A. Jammes souligne que des actions peuvent être engagées dès maintenant pour favoriser les mobilités alternatives (par ex CITIZ dans les projets immobiliers).
- JP Cleirec propose que l'identification des propositions d'accompagnement au niveau local intervienne dans un second temps, l'enjeu premier est de participer à la concertation.

Des interrogations

- Pourquoi la ZFE fait partie du PCAE de la Métropole, mais pas du PCAE de Meylan ?
- Comment feront les habitants de Corenc ou des communes hors Métropole ? Peut-il y avoir des découpages au sein de la commune ?
- Quelles sont les modalités alternatives ? Pourquoi les élus meylanais ne prendront pas de délibération qui permettrait d'entériner cette vision stratégique majeure ?
- La concertation à venir sera-t-elle pertinente étant donné que le processus est déjà très engagé ?

Concertation à venir

- A. Jammes précise que la concertation réglementaire préalable se déroulera à la fin du 1^{er} trimestre : la CEM pourra s'exprimer directement. Il attire l'attention de l'importance de se rapprocher des associations et structures métropolitaines, pour donner plus de poids aux avis produits.
- Il rappelle que les Conseils Municipaux n'ont pas obligation de délibérer sur ce sujet de compétence métropolitaine et qu'il ne peut pas y avoir de découpage au sein de la commune.
- JP Desbenoit ajoute qu'une grande partie n'est pas spécifiquement meylanaise et s'interroge sur le rôle que peut jouer la CEM. Est-elle le bon endroit pour traiter ce sujet ? Pourrait-on mettre en commun avec d'autres structures métropolitaines ? P. Bodiglio pointe que la CEM est vraiment le lieu de travail sur le périmètre meylanais, puisque le tissu local n'est pas organisé pour réaliser et articuler des avis au niveau métropolitain,

La CEM vient combler ce manque et c'est une bonne opportunité d'utiliser la CEM, avec des volontaires très intéressants.

- JM Seyer précise que le contrat de co-développement, délibéré en décembre, fait référence à la ZFE. La stratégie est bien annoncée officiellement.
- JP Cleirec suggère de prendre une délibération spécifique pour appuyer la nécessité d'amplifier le développement des mobilités alternatives. Concernant l'opportunité de cette fiche-mission, si on ne peut présager de ce qui va être retenu de la concertation, c'est l'occasion de monter en compétence et d'identifier des ressources d'information pour répondre aux questions.

La suite

- Suite à rencontre avec M. Hérenger, proposition de rencontre des élus métropolitains en charge de cette thématique. En complément, prévoir une information aux élus meylanais
- Le GT PCAET se réunit dans les meilleurs délais pour finaliser la liste des questions.
- MO Novelli souligne que cette démarche est intéressante, mais son impact risque de rester relatif sur les décisions prises à court terme. Cela reste cependant intéressant dans une visée d'accompagnement

En conclusion, il convient de bien mettre en avant l'objectif de santé publique pour limiter les dérogations. La mise en place à l'été 2023 est une première étape, mais des actions seront à mettre en place dans la durée pour pousser progressivement au déploiement et à l'élargissement

La fiche mission est mise au vote en précisant les modalités d'échanges avec les élus : rencontre avec les élus métropolitains en charge du dossier, Information des élus meylanais

- **Validée à l'unanimité des votants**
- **2 élus ne prennent pas part au vote (Président et élue référent)**

3/ Alerte Réseau Meylanais de Chaleur Urbain

Présentation par F. Coudurier et P. Bodiglio, GT RMCU

Le projet d'alerte a été transmis aux participants à la plénière le 25 janvier 2023.

Il a été réalisé dans le cadre d'une auto-saisine, avec un groupe ouvert à des personnes compétentes. Une liste de questions a été transmise en novembre 2022 aux services de Grenoble-Alpes Métropole. Les réponses en retour ont été transmises en janvier, après vérifications juridiques (processus de négociation en cours, nécessité de ne pas le fragiliser juridiquement).

A. Jammes souhaite se prononcer sur le principe de cette alerte. Cette auto-saisine a été prise dans le cadre d'un projet piloté par la Métropole, avec des décisions déjà prises. Le choix du délégataire se fera fin mars, il n'y aura pas de remise en question du Réseau de Chaleur.

Les services de GAM vérifient les hypothèses, la solidité des réponses des candidats. Il appartiendra à la Métropole de juger si les offres répondent à la demande.

Il souligne que les négociations sont en cours et qu'à ce titre il n'est pas possible de diffuser certains documents pour éviter de fragiliser la procédure en cours.

A. Jammes remercie le Groupe et F. Coudurier d'avoir conduit les travaux dans de bonnes conditions, et d'avoir réalisé un travail important de clarification sur la dernière version. Il rappelle l'engagement des élus meylanais dans les échanges avec la Métropole, pour obtenir des réponses aux questions du GT. Il précise que les réponses ont été rédigées par la Mission Réseaux de Chaleur de Grenoble-Alpes Métropole.

Il souligne que l'alerte est pertinente notamment sur le respect de la végétalisation ; la commune donne les autorisations de tranchée et à ce titre a demandé une mise en cohérence entre les différents projets (C1, chauffage urbain, plantation des arbres...). Il note également le besoin de clarification des différentes solutions disponibles.

Mais il constate que c'est un avis à charge sur le principe, et risque d'être interprété comme tel par les élus. Pour rendre cet avis plus audible, il convient de nuancer la préconisation sur le risque économique. Il aurait été particulièrement intéressant de proposer une évaluation forces/faiblesses pour les habitants et d'intégrer l'impact écologique.

Echanges

- P. Bodiglio attire l'attention sur le fait que le contexte des coûts de l'énergie a changé depuis les conclusions de l'étude SF2E avec une base de prix du gaz très bas. Il alerte sur le besoin de prudence sur les questions de coûts dans un contexte volatile et incertain à court et moyen terme. Il alerte également sur la nécessité d'avoir une approche différenciée sur le raccordement des logements existants et des logements à construire. On risque de ne pas atteindre l'objectif de connecter 100% de la cible sur 2 ans. La Métro ne répond pas à cette incertitude
- P. Garnier regrette que le sujet soit présenté essentiellement sous l'angle économique. Il manque une approche sur les questions écologiques, ce qui est fondamental. Par ailleurs, il faudrait mettre en perspective le besoin des travaux d'isolation dans les quartiers qui seront potentiellement desservis, qui pourraient remettre en cause l'importance de ce réseau.
- P. Bodiglio souligne que cet avis provisoire a été réalisé sur la base des informations existantes. Il manque une partie sur le volet écologique par manque de ressources sur le thème et de temps. Des pistes auraient pu être explorées : bois, mix énergétique, ... On peut envisager de le compléter ultérieurement ?
- Concernant la préservation du végétal, P. Bodiglio propose que la commune vérifie auprès des services métropolitains s'il est encore possible de l'intégrer dans les négociations. F Béraud souligne l'importance de faire préciser la protection des arbres en EBC.
- JP Cleirec, en tant que pilote, demande d'associer le GT PCAET aux réflexions, sans opposition sur le principe. En revanche, de son expérience professionnelle, il souligne que tous les acteurs sont unanimes pour soutenir le chauffage urbain au niveau européen. Cela permet en particulier de limiter le coût carbone et de cibler l'utilisation de l'énergie électrique pour les mobilités et les besoins spécifiques. Il suggère de s'inspirer des travaux du réseau AMORCE
- JC Faurie confirme le souhait de faire préciser les risques encourus, sans remettre en cause le principe de ce Réseau.
- F. Coudurier explique qu'il existe des projets de plus ou moins bonne qualité. Certains, comme à Strasbourg, ont fait face à des difficultés : nécessité d'une densité de connexion, utilisation de sources d'énergie pétrolières en complément en période hivernale...
- L. Dalban-Moreynas s'interroge sur la pertinence de voter cette alerte, étant donné que le projet est déjà très engagé.

Les suites proposées

- Rencontre à prévoir entre les porteurs du GT RMCU et GT PCAET pour ajouter un paragraphe introductif.
- Ajouter quelques modifications de forme.
- Les porteurs proposent d'informer les élus métropolitains et l'élu référent de Meylan en amont du Conseil métropolitain de mars 2023, sur des points précis : plan d'atténuation des risques financiers, maîtrise du risque. Ils proposent qu'ensuite une information soit faite aux habitants

L'alerte est mise au vote en précisant les modalités d'échanges avec les élus : organisation d'une rencontre avec l'élu référent et les élus meylanais du Conseil Métropolitain en amont du CM de mars.

- **Validée à la majorité des votants (8 pour, 4 abstentions, 2 contre)**
- **2 élus ne prennent pas part au vote (Président et élue référent)**